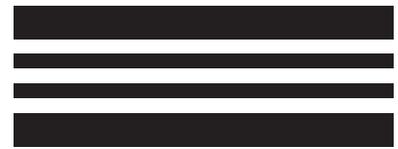


Administrateur des réclamations de l'action collective
concernant l'affichage des frais de Ticketmaster
a/s Verita Global
C.P. 3355
London, ON N6A 4K3



VISITEZ LE SITE WEB DE RÈGLEMENT
EN SCANNANT LE CODE QR FOURNI

LTMQ

*CRYSTAL WATCH V. LIVE NATION
ENTERTAINMENT INC., ET AL.*

(QBG-RG-00679-2018)

**Doit être mis à la poste
au plus tard le
2 décembre 2024
le cachet de la
poste faisant foi**

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT L’AFFICHAGE DES FRAIS DE TICKETMASTER FORMULAIRE D’EXCLUSION

Le présent document **N’EST PAS** un formulaire de réclamation. En remplissant le présent FORMULAIRE D’EXCLUSION, vous vous excluez de la poursuite et ne recevrez aucun avantage dans le cadre de l’entente de règlement.

INFORMATIONS SUR L’ADRESSE

Nom

Adresse principale

Adresse principale (suite)

Ville

Province

Code postal

Province à l'étranger

Code Postal à l'étranger

Nom/Abréviation du pays

Adresse de courriel associée au compte Ticketmaster

Adresse de courriel (autre)

Numéro de téléphone



FOR CLAIMS
PROCESSING
ONLY

OB

CB

DOC
 LC
 REV

RED
 A
 B

- Je suis résident du Canada.
- Je confirme que je souhaite être EXCLU de cette action collective et NE PAS y participer.**
- Je reconnais qu'en m'excluant, je **NE RECEVRAI PAS** d'avantages dans le cadre de l'entente de règlement.
- Je comprends que je dois déposer une action individuelle avant le délai de prescription, sans quoi je pourrais être juridiquement empêché de le faire. Je comprends que je dois poster le présent formulaire d'exclusion avant le 2 décembre 2024 pour qu'il soit valide.
- Je comprends que l'application du délai de prescription a été suspendue à compter du dépôt de l'action collective. Ce délai recommencera à courir à partir de mon exclusion du présent recours.

Facultatif – Raison de l'exclusion : Veuillez expliquer la ou les raisons de votre exclusion.

Signature : _____

Dated (jj/mm/aaaa) : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____

Signature du témoin : _____

Nom du témoin en caractères d'imprimerie : _____

Remarque : Pour vous exclure en bonne et due forme, vous devez dûment remplir le présent formulaire et le faire parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 2 décembre 2024.

